



En partenariat avec :

PRACTIS CONSEIL
travail · organisations · dialogue social


FORMATION DES MEMBRES DU CSE (Comité Social Economique) dans les entreprises de - 50 salariés

Durée : 21 h

PROGRAMME DE FORMATION ADAPTABLE AU
DISTANCIEL ET AU PRÉSENTIEL

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre aux collaborateurs de :

- Maîtriser le cadre général du fonctionnement des CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Développer ses capacités à maîtriser les méthodes et les outils spécifiques de la santé, la sécurité et les conditions de travail

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Membres de CSE, Présidents de CSE,
Délégués et représentants syndicaux, représentants de
la direction au CSE

Aucun prérequis

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Diaporama, temps d'échanges, exposés didactiques,
cas pratiques

L'ensemble des documents et des supports est remis
aux stagiaires

SPECIFICITÉS EN DISTANCIEL

Outil de visioconférence :



Connexion via identifiant et code d'accès envoyés aux
participants 24h avant la session de formation

Outil pédagogique : BEEKAST et/ou KLAXOON

Le stagiaire doit posséder un ordinateur ou une
tablette et une connexion internet.

Le formateur assistera le stagiaire en amont si besoin

INTERVENANT

Jean-Philippe RODRIGUES de **PRACTIS CONSEIL**
travail · organisations · dialogue social

SUIVI & ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Questionnaire d'évaluation destiné à mesurer
l'évolution des compétences et des acquis de chaque
stagiaire

Attestation de formation remise en fin de formation

Questionnaire de satisfaction

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Module 1 : Cadre réglementaire du CSE / 3h30

Le CSE et les grandes transformations des ordonnances Macron

Les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

Les attributions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions
de travail

Module 2 : Fonctionnement du CSE / 3h30

Composition et fonctionnement du CSE

Les différents acteurs institutionnels (DIRECCTE, CARSAT, Médecine
du travail, INRS, ANACT)

Module 3 : Réunions du CSE / 3h30

Cadre réglementaire général

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Module 4 : Santé Sécurité et Conditions de Travail / 3h30

Cadre réglementaire général

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Les plans d'action

Les autres dispositions (plans de prévention, protocoles de sécurité)

Module 5 : Enquêtes après accident du travail / 3h30

Méthode de l'arbre des causes

Module 6 : Cas d'entreprise / 3h30

Exercice individuel sur un cas pratique d'entreprise